

**DECISION PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
CREATION TEMPORAIRE DE 3 POSTES
D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT
DGA PATRIMOINE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU**

DGA Ressources et relations aux administrés

- Ressources humaines et appui managérial - CL
N° 2023 - D - 133

LE Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

■ Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,

■ Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement de la direction du cycle de l'eau,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création de 3 postes d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 3 septembre 2023.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 15 mai 2023
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 23 MAI 2023

Publié ou notifié

Le : 24 MAI 2023